

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-590723

55824

Optique

A

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 22.12

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN FARES Mohamed

Date de naissance :

01/01/1956

Adresse : 67, Rue Zahraoui Aboukacem, Résidence  
Inane Pasteur, Casab

Tél. : 0643368036

Total des frais engagés : 1498,27

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/11/2014

Nom et prénom du malade : Ben FARES Mohamed. Age: 61/1/56

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Audition : Hémiacusie

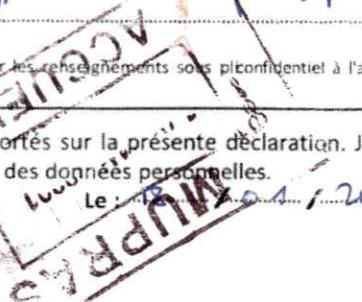
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudication conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/05/21	Cr + Ch	200	200	INP : 09/05/2021 DR.CHAIBI Mde. Ch. Spécialiste O.R.L. 05/05/2021 19/05/22 98 7237
	Entier	500	500	

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ANNEE DE LA SECURITE SOCIALE	09/05/21	524.-
	01/05/21	173.60

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

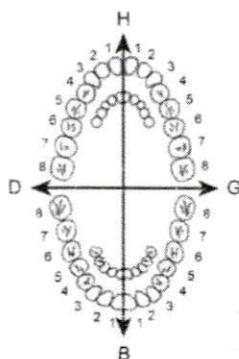
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
ANNEE DE LA SECURITE SOCIALE			

### AUXILIAIRES MEDICAUX

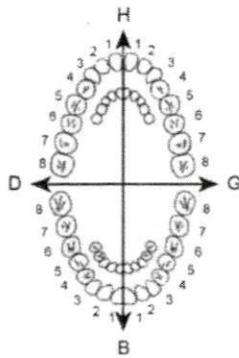
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

**Dr. CHRAIBI Mohamed Chakib**

CABINET D'OTO - RHINO - LARYNGOLOGIE  
ET DE CHIRURGIE MAXILLO - FACIALE

Angle Bd Abdelmoumen et  
82, Rue Soumaya (Immeuble Renault)  
3ème Etage - Casablanca  
Tél.: 05 22 25 26 19 / 05 22 98 72 37

الدكتور الشرايبي محمد شكري

عيادة أمراض الأنف - الأذن - الحجرة

جراحة الوجه والعنق

زنقة سومية - شارع عبد المولمن

شارب البيضاء

05 22 25 26

PPV: 50DH00

PER: 06/23

LOT: J1733

Casablanca, le :

28/1/2021 الدار البيضاء، في

ATM ECRAN  
Région de Rabat  
PPV : 123,60 DH  
ID : 637164  
6 118001 140299

- RSS

87-i) Tavaani 30 -  
171,05

112-2) Prstee 20

50-  
XX-8) Cucte 10  
111,05

226-4) Esac 40  
le Nar

119-  
524,64 Flikome  
2 pte gable



123.60  
50.00  
73.60

LOT N°:  
UT. AV:  
PPV (DH):

42,00

PPV: 50DH00  
PER: 06/23  
LOT: J1734-1

LOT: 122  
PER: 06/23  
PPV: 226DH00

Maadi - Cairo - EGYPT  
Registration n°: 242/2011/1

BOTTU SA  
PPC : 119 DH 00

استيراد شركة بستان سبورت  
6 Street 104  
Maadi - Cairo - EGYPT  
Registration n°: 242/2011/1

3 564300 001046

**Dr. CHRAIBI Mohamed Chakib**

CABINET D'OTO - RHINO - LARYNGOLOGIE  
ET DE CHIRURGIE MAXILLO - FACIALE

Angle Bd Abdelmoumen et  
82, Rue Soumaya (Immeuble Renault)  
3ème Etage - Casablanca  
Tél.: 05 22 25 26 19 / 05 22 98 72 37

الدكتور الشرايبه محمد شكيب

عيادة أمراض الأنف - الأذن - الحجرة

جراحة الوجه والعنق

زنقة سومية - شارع عبد المؤمن

عمارة رونو - الطبة 3 - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 25 26 19 / 05 22 98 72 37

Casablanca, le : 09/01/2024 الدار البيضاء، في:

FACTURE

M<sup>2</sup> BENFARES MOHAMED

- consultation ORL: 300,00

- Endoscopie Naso-Sinusienne : 500,00

₮ 800,00

₮ Sept cent dix ans

Dr. CHRAIBI Mde. Chakib  
Spécialiste O.R.L.  
0522 25 26 19/05 22 98 72 37

*Dr. CHRAIBI Mohamed Chakib*

## CABINET D'OTO - RHINO - LARYNGOLOGIE ET DE CHIRURGIE MAXILLO - FACIALE

Angle Bd Abdelmoumen et  
82, Rue Soumaya (Immeuble Renault)  
3<sup>e</sup> Etage - Casablanca  
Tél.: 05 22 25 26 19 / 05 22 98 72 37

الدكتور الشريبي محمد شكيبر  
عيادة أمراض الأنف - الأذن - الحنجرة  
جراحة الوجه والعنق

82، زنقة سومية - شارع عبد المؤمن  
عمارة رونو - الطبقه 3 - الدار البيضاء  
الهاتف: 37: 72 98 22 25 26 19 / 05 22 25 22 05

الدار البيضاء، في : ٠٩/٠١/٢١ Casablanca, le :

~~MURBEN FARRE~~ MURBEN

## compte rendu endoscopique

K<sub>2</sub>O Endos - gross. Exo-shell  
- gross. Exo-shell

Tolf

- obstrueti "wall"
- Nosprakus source feel - reflex
- Ghaber

Bellot

- progran
- F.N.D.
- Cervical
- Absence

Neat nogen Cr.  
Cat & hyper tension  
like

de like like

088472  
R.L.